

**MAIRIE DE MAXOU**  
**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 28 FEVRIER 2017**  
**20 HEURES 30**

**Présents :**

DESTRUEL Gisèle, DUNNING Leslie, LAFUSTE Delphine, MARTY Alain, ANTAKI Sheila, SEVERAC Christel, SOULIE Dominique, SABOT Aimé, VIVIER Jean-Luc,.

**Excusés :**

CHASTAGNOL Gerard

**Secrétaire de séance** : LAFUSTE Delphine

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 NOVEMBRE 2016**

Compte rendu approuvé à 9 voix sur 9

**2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF.**

Le maire présente le compte administratif 2016, le détail des dépenses, les bordereaux des recettes, l'état des restes à recouvrer, des restes à payer.

Sous la présidence de Mme LAFUSTE Delphine adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2016 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 148 616,94 €

Recettes : 175675,84 €

Excédent de clôture : 27058,90 €

Report de l'exercice 2015 : 43237 €

**Investissement :**

Dépenses : 12453,90 €

Recettes : 25695,25 €

Excédent de clôture : 13241,35 €

Report de l'exercice 2015 : 2220 €

Restes à réaliser : 40594 €

Besoin de financement : 25 132 €

Le détail du budget peut être consultable en mairie

Hors de la présence de Mr le Maire, le conseil municipal approuve à 8 voix sur 9 le compte administratif du budget communal de 2016

### **3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2016, après s'être assuré que le trésorier principal de Cahors a bien repris dans ses écritures les soldes de l'exercice 2016, les titres de recettes émis et tous les paiements ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites, le compte de gestion dressé par le receveur est soumis au vote du conseil.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Hors de la présence de Mr le Maire, le conseil municipal approuve à 8 voix sur 9 le compte de gestion .

### **4) AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir examiné le CA, constatant que ce CA fait apparaître un excédent de fonctionnement et un déficit de 0 euros, le CM décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : 70 295,90€

Hors de la présence de Mr le Maire, le conseil municipal approuve à 8 voix sur 9 l'affectation du résultat.

### **5) SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE DE GIGOUZAC**

L'école de Gigouzac demande une participation financière pour un voyage scolaire au mois de Juin, concernant les 10 enfants domiciliés sur la commune, à hauteur de 50€ par enfant.

Délibération votée à 8 voix sur 9.

### **6) PARTICIPATION A LA FORMATION DES JEUNES APPRENTIS DE NOTRE COMMUNE**

La chambre des métiers demande une participation financière calculée sur la base du nombre d'apprentis résidents sur la commune, soit 80€ par apprenti.

La délibération est ajournée faute de vérification du nombre de personnes concernées.

### **7) AUTORISER LE MAIRE A VALIDER CHAQUE ETAPE D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RENOVATION MAIRIE SALLE DES FETES**

Le maire rappelle le projet de rénovation de la mairie / salle des fêtes et indique que le conseil doit approuver chaque étape de l'avancement des travaux.

L'avancement du projet se décline en 11 étapes qui s'enchaînent successivement.

Le maire demande au conseil de l'autoriser à valider chaque étape et le mandater pour signer toutes les pièces relatives à cette déclaration.

Autorisation approuvée à 9 voix sur 9

## **8) MODIFIER LA CONVENTION DU SDAIL POUR PRENDRE EN COMPTE LE SUIVI DES ETUDES ET PROCEDURES.**

Le maire demande une modification de la convention établie entre la mairie et les Services du Département, afin d'y inclure l'assistance sur le suivi des études et des procédures pour la rénovation mairie salle des fêtes

Le conseil approuve à 9 voix sur 9

## **9) DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL(PLUI)**

Monsieur le maire rappelle au conseil que la Communauté d'Agglo Gd Cahors a prescrit l'élaboration d'un PLUI, par délibération en date du 7 décembre 2015. Le PLUI permettra de confronter la cohérence et la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité. Plusieurs réunions de travail ont permis de finaliser l'écriture d'un PADD.

Ce projet de PADD a été présenté aux différents membres du conseil et a donné lieu à un débat pour permettre à tous les élus d'échanger sur les orientations d'aménagement et de développement du territoire intercommunal.

A l'issue de ce débat, un procès verbal est rédigé et affiché en mairie.

## **10) POSITIONNEMENT DE LA MAIRIE SUR LES COMPTEURS LINKY.**

Une discussion a été engagée sur le déploiement des compteurs Linky.

Discussion portant sur les collectes d'informations privées effectuées par EDF, sur les effets potentiellement nocifs des ondes, sur les accidents recensés de ces compteurs (surchauffe, feux, explosion..) sur le coût (300euros par compteurs) qui tôt ou tard sera reporté sur les factures.

EDF doit avoir l'autorisation de la commune pour l'implantation des compteurs et l'utilisation des données collectées doit répondre aux critères de confidentialité de la CNIL.

A ce jour, la mairie ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se positionner.

## **11) REPONSE DE LA PREFECTURE CONCERNANT LES ZONES AGRICOLES DIFFICILES.**

Suite aux délibérations des communes concernant les zones agricoles difficiles, le 23 novembre 2016 des échanges avec le ministère agricole et la préfète ont abouti à l'élaboration d'une nouvelle carte qui intègre la Bouriane et le Limargue pour le lot.

## **12) CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN CHEMIN DE BROUELLES.**

Le chemin de la fontaine de Brouelles est emprunte par des motos qui en détériorent l'accès et l'endommagent.

Le conseil demande au maire de prendre un arrêté de circulation sur le chemin de la fontaine de Brouelles

interdisant l'accès aux motos. Des panneaux seront implantés sur le chemin pour en limiter l'accès

**QUESTIONS DIVERSES :**

- A l'entrée du chemin de Mas de Lacombe, un panneau a été posé par la mairie de St Pierre Lafeuille, mais n'est pas respecté.
- Un problème de circulation est signalé sur le secteur du mas Lacombe.
- Des incivilités sur les déchets sont à nouveau à regretter (dépôt d'encombrants près des containers)
- Revoir la distribution des sacs poubelles noirs et recyclables en fonction des habitudes des habitants (Besoin de plus de sacs jaunes par rapport aux noirs)

Fin du conseil à 23H50